



Wallonie

VILLE DE  
**NEUFCHÂTEAU**

**ANNEXE 25**  
permis d'urbanisme n° 4492

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur PIRON** demeurant **Route de Ribaupré, MARB 13 à 6840 Neufchâteau**.

Le terrain concerné est situé **Chaussée de Balaclava à 6840 Longlier et cadastré ou l'ayant été Division 5, section D n°305P2**.

Le projet consiste en : **construction de deux maisons mitoyennes**, et présente les caractéristiques suivantes :  
*Art. R.IV.40-2. § 1er. 1° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la hauteur est d'au moins trois niveaux ou neuf mètres sous corniche et dépasse de trois mètres ou plus la moyenne des hauteurs sous corniche des bâtiments situés dans la même rue jusqu'à vingt-cinq mètres de part et d'autre de la construction projetée, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 - pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 octobre 2023 au 30 octobre 2023 au collège communal** (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4492) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)